

COMMUNIQUÉ
22 janvier 2021

**SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE :
UN DISPOSITIF A ETENDRE A L'AIDE AUX PERSONNES AGEES**

Le Président a annoncé la mise en place, à juste titre, d'un dispositif de soutien psychologique pour les jeunes tant la situation épidémique pèse sur leur moral et leur bien être psychique.

Cette mesure va dans le sens d'un juste équilibre entre santé physique et santé psychique que l'AD-PA recommande depuis le début de la crise ; ce qu'avait entendu l'État en allouant des budgets supplémentaires pour renforcer les temps de soutien psychologique et/ou managérial en établissements pour personnes âgées.

Néanmoins, les pouvoirs publics n'ont toujours pas étendu cette mesure au secteur de l'aide à domicile, tant pour les personnes âgées qui connaissent des situations d'isolement très importantes dans la période que pour les professionnels qui les accompagnent et vivent des situations d'épuisement.

L'AD-PA rappelle donc qu'il y a urgence à mettre en œuvre au sein du secteur de l'aide à domicile des mesures équivalentes à celles engagées au sein des établissements :

- Revaloriser les salaires de l'ensemble des salariés
- Prendre en charge les surcoûts en équipements de protection (masques, gants, ...) et en renfort RH
- Engager le recrutement de psychologues pour soutenir les personnes âgées et/ou coaches pour les professionnels

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées